

passés, est dans la plus pitoyable situation ; et pendant que Didot, à Paris, fait le superbe effort d'où sortira, après la Révolution, la magnifique Collection des « Editions du Louvre », nous nous traînons, à Lyon, dans les plus basses ornières. Malgré toutes les exhortations, malgré les menaces administratives, la fraude continue de plus belle ; les libraires lésés ou qui prétendent l'être se fâchent et actionnent les contrefacteurs. Vers 1775, Joseph Duplain, libraire à Lyon, s'avise de publier une série d'ouvrages dont le privilège, qui remontait au siècle dernier, appartenait à la veuve Desaint, de Paris, mais que Duplain prétend avoir acquis de Barbou de Limoges et d'Hérissant de Paris. On attaque la boutique de Duplain, on en force les portes, on viole son domicile, et l'on saisit les *Satyres* de Boileau, les *Lois ecclésiastiques*, les *Discours de d'Aguesseau* et *l'Imitation de Jésus-Christ* du Père Gonnellieu : les *Satyres*, que la veuve Desaint vendait à Paris trois livres, Duplain, lui, les débite à une livre dix sols ; les *Lois ecclésiastiques*, il les vend vingt-quatre livres au lieu de trente. Bref, Duplain ayant été condamné par arrêt du 27 décembre 1777, l'avocat Rieussec, dans une consultation du 23 octobre, conclut à la possibilité d'un appel, « les privilèges illimités, dit-il, étant invalides, d'autant plus qu'ils sont opposés au bien public et tarissent la source des richesses de la Librairie ».

Pourtant, aux approches des formidables événements qui devaient mettre l'Europe à feu et à sang, il semble que, à Lyon, un sursaut ait secoué l'industrie du Livre. Les ateliers des de Tournes, dont on a vu que Bourgelat parlait sans enthousiasme, sont devenus la propriété de Jean-Baptiste Delamollière et de son associé Piestre ; avec ses huit presses, mises en œuvre par une quarantaine d'ouvriers, cette maison prend bientôt le premier rang et devient « la plus belle imprimerie de Lyon ». La librairie qui la complète n'est « ni moins admirable, ni moins prospère » ; elle publie un magnifique catalogue, et Chardon de La Rochette, qui vient de trouver là un éditeur pour sa *Traduction d'Apollonius*, assure en 1792, à un moment où le temps n'était propice « ni aux vastes études ni aux grandes spéculations », que « La Mollière est peut-être le seul éditeur de France capable de faire des entre-